

Les équipes

Au CH de Valence :

Médecin Référent : Dr Agnès VEAUVY-JUVEN aveauvyjuven@ch-valence.fr
Psychologue : Mme Corinne MICHEL comichel@ch-valence.fr
Cadre socio-éducatif : Mme Sylvie PATRINOS smidroit@ch-valence.fr
Cadre de santé : Mme Aurore SUIFFET aurore.suiffet@ch-valence.fr
Secrétaire : Mme Aurélie YGAS amoreno@ch-valence.fr

Aux Hôpitaux Drôme Nord de Romans

Médecin référent : Dr Isabelle DAIRE CHABANON
i.daire-chabanon@hopitaux-drome-nord.fr
Médecin légiste : Dr Karim NOURDINE k.nourdine@hopitaux-drome-nord.fr
Cadre supérieur socio-éducatif : M. Damien VEYRIER
d.veyrier@hopitaux-drome-nord.fr
Sage-femme coordinatrice du pôle FE : Mme Christelle MOREON
c.moreon@hopitaux-drome-nord.fr
Coordinatrice : Julie ODIN j.odin@hopitaux-drome-nord.fr
Secrétaire secretariat.pediatrie.rms@hopitaux-drome-nord.fr

Au Groupement Hospitalier des Portes de Provence (Montélimar)

Médecin référent : Dr Mohamed ARZIM mohamed.arzim@ghpp.fr
Cadre de santé de pédiatrie : Mme Magali BOUSCHON magali.bouschon@ghp.fr
Coordinatrice en maïeutique du pôle FME : Mme Florence COPEL
florence.copel@ghpp.fr
Psychologue : Mme Lana BOUTAUD (recrutement avril 2024)
Assistante sociale : Mme Cassandra LANCELEUR cassandra.lanceleur@ghpp.fr
Secrétaire : Mme Amélie MESLEN consul.pediatrie@ghpp.fr

Parties prenantes

L'UAPED est en lien étroit avec les autres partenaires impliqués dans la protection de l'enfance au sein du département de la Drôme : le tribunal judiciaire de Valence, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, le Conseil Départemental de la Drôme, le groupement de gendarmerie nationale, la direction départementale de la Sécurité Publique, ainsi que plusieurs associations : l'AMV26 (Association Mineurs Victimes), l'association d'aide aux victimes REMAID France victime 26, La Voix de l'Enfant.



UAPED Drôme

Unité d'Accueil Pédiatrique
Enfance en Danger



UAPED Drôme

Unité d'Accueil Pédiatrique
Enfance en Danger

En quelques mots

Du fait de leur état de dépendance, de faiblesse et de fragilité physique ou psychique, les mineurs victimes de violences, de maltraitances ou de négligences présentent une vulnérabilité qui justifie une prise en charge d'évaluation et de soins ou un traitement judiciaire adapté.

Une évaluation médicale, psychologique, sociale et de l'environnement familial du mineur victime est nécessaire afin d'adapter la prise en charge aux besoins de l'enfant en matière de soins, de constats et de protection. La parole de l'enfant doit être recueillie par des professionnels formés, dans un lieu sécurisant, protecteur et aménagé à cet effet.

Pour répondre à ces exigences, le second plan interministériel de lutte contre les violences faites aux enfants (2020 – 2022) prévoit, dans sa mesure 6, de déployer des Unités d'Accueil Pédiatrique pour l'enfance en Danger (UAPED)

L'UAPED de la Drôme, avec ses trois sites localisés au centre hospitalier de Valence, aux Hôpitaux Drôme Nord et au Groupement hospitalier des Portes de Provence, permet cet accueil et cette prise en charge adaptée du mineur victime.

Pour qui ?

Enfants adressés par des professionnels intra ou extra-hospitaliers.

Enfants victimes de violences graves, de tout type de maltraitances ou de négligences.

Enfants témoin de violences conjugales ou de violences vis-à-vis d'autres membres de la fratrie.

Enfant témoin d'homicide ou de féminicide.

i Pour les professionnels et institutions : réponses aux demandes de conseils. Contacter l'équipe référente de Valence au 04 75 75 75 86 pour un avis.

Pour l'inscription d'un dossier au staff pluridisciplinaire mensuel, contacter Mme Suiffet, cadre de santé au 04 75 75 75 90

Où ? Trois sites dans le département

Site de Valence : centre hospitalier de Valence

Accueil en urgence : Urgences pédiatriques, ouvertes H24 7j/7.

Pédiatre joignable au 04 75 75 72 64

En dehors de l'urgence, sur rendez-vous : pôle ressource pédiatrique joignable du lundi au vendredi de 8h30 -16h30 au 04 75 75 75 86 ou secrétariat du service social au 04 75 75 75 07 du lundi au vendredi 9-17h.

Site de Romans : Hôpitaux Drôme Nord

Accueil aux consultations pédiatriques urgentes, du lundi au vendredi de 9h à 18h30.

Téléphone : 04 75 05 76 73 / 04 75 05 75 85

Urgences générales : 24h/24 et 7j/7 : 04 75 05 75 06

Site de Montélimar : Groupement Hospitalier des Portes de Provence

Accueil au service des consultations pédiatriques, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h.

Téléphone : 04 75 53 40 47

Quelles missions ?

1) Evaluation et prise en soins

En consultation ou en hospitalisation

Après passage aux urgences

Sur demande d'un professionnel intra ou extrahospitalier

Sur demande d'une famille

2) Parcours médico-judiciaire protégé

Salle d'audition intégrée

Déjà existante sur le site de Valence, en cours de création pour les sites de Romans et Montélimar (ouverture le 20/11/23 au GHPP à Montélimar)

Audition par les services de Police ou gendarmerie dans des locaux adaptés et sécurisant.

Examens médico-psychologiques

En réponse aux services de gendarmerie et de police sur réquisition d'un magistrat.

En collaboration avec l'Unité médico-judiciaire UMJ de Grenoble.